



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE GUEUGNON

PLAN LOCAL D'URBANISME ZONAGE

PIECE N°4.7

Plan Extreme Est

1/2 500 ème

Arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2015.

Le Maire
Dominique LOTTE

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2016
A Gueugnon, le
Le Maire,
Dominique LOTTE

Numéro de l'emplacement réservé	Nature	Destinataire	Superficie
1	Création d'un passage piétonnier le long de l'avenue, largeur de 4 mètres.	Ville de Gueugnon	1 200 m ²
2	Création d'une voie nouvelle entre la RD904 et la rue des Pâtes.	Ville de Gueugnon	1 470 m ²
3	Création d'une voie nouvelle entre le parking APERAM / ville et la place des Forges. Plateforme de 8 mètres.	Ville de Gueugnon	972 m ²
4	Création d'une voie douce (piste cyclable) entre les Tuberois et Vendresse sur avenue.	Ville de Gueugnon	2 620 m ²
5	Création d'une voie de contournement au nord ouest d'APERAM.	Ville de Gueugnon	9 724 m ²

<p>Bâti dur</p> <p>Bâti léger</p> <p>Bâtiments agricoles</p> <p>Espaces Boisés Classés</p> <p>Emplacements réservés</p> <p>Fond de jardins</p>	<p>Légende des zones U</p> <p>UA</p> <p>UB</p> <p>UC</p> <p>UD</p> <p>UDa</p> <p>UE</p> <p>UL</p> <p>UX</p> <p>UXr</p>	<p>Légende des zones 1AU</p> <p>1AU</p> <p>1AUX1</p> <p>1AUX2</p> <p>Légende des zones N</p> <p>N</p> <p>Ni</p> <p>Nca</p> <p>Nr</p> <p>Légende des zones A</p> <p>A</p> <p>Anc</p> <p>Ah (STECAL)</p> <p>L'ensemble des zones U et AU sont soumises au Droit de Préemption Urbain (DPU)</p>	<p>Légende du PPRI</p> <p>— Périmètre du PPRI</p> <p>— Zone d'interdiction stricte R</p> <p>— Zone d'autorisation b</p> <p>— Emprise foncière APERAM (zone grisée)</p>
--	---	---	---

Marge de recul (25 m à Chazey, 15 à 35 m aux Vavres).

